

COMMUNE DE MAUPERTHUIS

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 10	Séance du 30 juin 2017
<u>Présents :</u> 9	L'an deux mille dix-sept et le trente juin l'assemblée régulièrement convoquée le 30 juin 2017, s'est réunie sous la présidence de <u>Sont présents:</u> Dominique CARLIER, Nadine DUBOIS, Jocelyne KULPA-BETTENCOURT, Patrick RIVAL, Christelle MARTINS, Carole DEGUIN, Philippe CHIPAUX, Frédéric OBRINGER, Sylvie COQUOIN
<u>Votants:</u> 10	<u>Représentés:</u> Franck MEIGNEN par Philippe CHIPAUX
	<u>Excuses:</u>
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Patrick RIVAL

Objet: PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2017 - DE 031 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le compte-rendu de la séance du 27 mai 2017, tel qu'annexé à la présente délibération.

Objet: AVIS SUR L'ARRÊTÉ DE PROJET DE PÉRIMÈTRE D'UNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU PAYS DE COULOMMIERS ET DU PAYS FERTOIS - DE 032 2017

Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCCL/n°47 du 1^{er} juin 2017 portant projet de périmètre d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois ;

Vu la délibération n°043/2017 du 27 mars 2017 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Coulommiers a décidé de saisir le Préfet de Seine et Marne en vue de mettre en œuvre la procédure de fusion des communautés de communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois afin d'instituer une communauté d'agglomération avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2018 et de demander au Préfet d'arrêter le projet de périmètre ;

Vu la délibération n°2017-27 du 30 mars 2017 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Fertois a décidé, en les mêmes termes, de mettre en œuvre la procédure de fusion ;

Vu le rapport, les études d'impact et les projets de statuts de la communauté d'agglomération annexés à la présente délibération ;

Après examen et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable au projet de périmètre d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois.
- **EMET** un avis favorable à la catégorie juridique du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale à savoir une communauté d'agglomération.
- **APPROUVE** les statuts annexés de la future communauté d'agglomération.
- **PREND** acte que la composition du conseil communautaire issue de la fusion entre le Pays de Coulommiers et le Pays Fertois ne peut faire l'objet d'un accord local.
- **PREND** acte que la répartition des sièges sera opérée en application de l'article L.5211-6-1 du CGCT selon la répartition de droit commun suivant le tableau annexé à la présente.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application de la présente délibération.

Séance levée à 19 h 45